

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00566 Numéro SIREN : 823 330 923 Nom ou dénomination : AADT CORFU
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 3779

20 SEP. 2023

F23 143336

2016 B 60566

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*05

D 23 / 3779

Désignation de l'entreprise : EURL AADT CORFU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 3416 route de Tournai 59500 DOUAI		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 82333092300017		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	155	AG	155		
		AH	198 531	AI	198 531		
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR	290 187	AS	221 377	68 810	
		AT	544 537	AU	427 872	116 665	
		AV		AW			
		AX		AY			
		CS		CT			
		CU	100	CV		100	
		BB	49 900	BC		49 900	
		BD		BE			
		BF		BG			
		BH	23 635	BI		23 635	
TOTAL (II)		BJ	1 107 045	BK	649 405	457 640	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CREANCES	BV		BW			
		BX	3 170 414	BY	182 623	2 987 791	
		BZ	43 414	CA		43 414	
		CB		CC			
		CD		CE			
DIVERS	CF	1 563 480	CG		1 563 480		
	CH	175 611	CI		175 611		
	CJ	4 952 919	CK	182 623	4 770 295		
	TOTAL (III)						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	6 059 963	1A	832 028	5 227 935	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise			EURL AADT CORFU		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500 000)				DA	1 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	150 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)				DG	1 455 902
	Report à nouveau				DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	769 805
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	3 875 707
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
	Avances conditionnées				DN	
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	23 436
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)				DV	85 151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	36 456
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	756 356
	Dettes fiscales et sociales				DY	323 581
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
Compte régul.	Autres dettes				EA	127 248
	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	1 352 229	
TOTAL (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	5 227 935	
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 315 773	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 5 227 935.45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 769 804.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

En Euro

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	2 à 5 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Matériel de bureau	1 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	198 686		
CORP.	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		245 747		45 340
	Inst. générales, agencs & aménagts divers				
	Autres immos corporelles		484 572		49 072
	Matériel de transport		16 607		7 010
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
FIN.	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	746 927		101 422
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				100
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		18 635		5 000
		TOTAL	18 635		5 100
		TOTAL GENERAL	964 247		106 522
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		198 686	
CORP.	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		900	290 187	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles		12 725	520 920	
	Mat. bureau, inform., mobilier			23 617	
	Emb. récupérables & divers				
FIN.	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	13 625	834 724	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				100
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			23 635	
		TOTAL		23 735	
		TOTAL GENERAL	13 625	1 057 145	

En Euro
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	155			155
TOTAL	155			155
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	175 192	46 515	330	221 377
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles	364 916	60 286	12 725	412 477
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	13 452	1 943		15 395
Emballages récupérables divers				
TOTAL	553 560	108 745	13 055	649 249
TOTAL GENERAL	553 715	108 745	13 055	649 405

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	302 373	167 553	287 303	182 623
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	302 373	167 553	287 303	182 623
	TOTAL GÉNÉRAL	302 373	167 553	287 303	182 623
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		167 553	287 303	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	175 611
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	175 611

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 752
Disponibilités	1 355
TOTAL	5 107

En Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	150 000.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	150 000.00	10.00

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	23 436	12 185	11 250	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	756 356	756 356		
Personnel & comptes rattachés	659	659		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	123 105	123 105		
Etat & Impôts sur les bénéfices	30 515	30 515		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	152 413	152 413		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	16 889	16 889		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	85 151	85 151		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	127 248	127 248		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 315 773	1 304 522	11 250	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	18 331			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	85 151			

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 840
Dettes fiscales et sociales	30 072
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	127 248
TOTAL DES CHARGES À PAYER	214 177

En Euro

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le montant des charges exceptionnelles s'élèvent à 4 271.67€ et celui des produits exceptionnels à 19 100.76€.

Les produits exceptionnels concernent essentiellement le vente d'immobilisations.

En Euro

TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 119 121,42€.

Ils concernent essentiellement les indemnités journalières liées aux absences du personnel.

AADT CORFU
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 euros
Siège social : ZA la Renaissance 15 rue Peter Bruegel, 59490 SOMAIN
823 330 923 RCS DOUAI

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 769 804,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	769 804,76 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 2,33 euros par part	350 000,00 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves".	419 804,76 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 350 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} Juillet 2023.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés

ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

150 000 euros, soit 1 euro par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

150 000 euros, soit 1 euro par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

250 000 euros, soit 1,66 euro par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

